

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MADELEINE

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018 – COMPTE-RENDU

Séance ouverte à 18 heures 30 sous la Présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat.

Nom Prénom	Ville	Qualité	Présent	Abs / Excusé
CRIAUD Nicolas	Guérande	délégué titulaire	X	
PORTET Luc	Guérande	délégué titulaire		X
LEPINE Laurence	Guérande	déléguée titulaire		X
MOREAU Marie-Line	Guérande	déléguée titulaire	X	
CHALLIER Hélène	Guérande	déléguée titulaire		X
BRIERE Chantal	Saint-Lyphard	déléguée titulaire	X	
MONTOIR Sophie	Saint-Lyphard	déléguée titulaire	X	
MORICEAU Daniel	Saint-Lyphard	délégué titulaire	X	
DUPIN Stéphane	Saint-Lyphard	délégué titulaire	X	
BODET Claude	Saint-Lyphard	délégué titulaire	X	
DEMY Karen	Saint-Lyphard	déléguée suppléante		X
PERRAIS Christelle	Saint-Lyphard	déléguée suppléante		X
COUPRIE Éric	Saint-Lyphard	délégué suppléant	X	
DURAND Marie-Annick	Guérande	déléguée suppléante		X
PAOLOZZI-DABO Anouk	Guérande	déléguée suppléante		X
NAËL Hervé	Guérande	délégué suppléant		X

Luc PORTET donne pouvoir à Nicolas CRIAUD

Secrétaire de séance : Marie-Line MOREAU

Assistait également : Thomas LEMONNIER, secrétaire administratif et financier du Syndicat

1 – Délégation de compétences du Comité Syndical au Président du Syndicat

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

Vote : UNANIMITE

2 – Indemnité de conseil au Comptable Public

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

Vote : UNANIMITE

3 – Décision modificative n°1 – Exercice 2018 – Budget principal

Thomas LEMONNIER explique les mouvements comptables indiqués dans cette décision modificative. Il s'agit tout d'abord du versement d'une consigne liée au changement de

fournisseur de gaz pour la salle des sports et le restaurant scolaire. Enfin, il s'agit d'équilibrer l'opération de construction de la salle de convivialité.

Vote : UNANIMITE

4 – Revalorisation des tarifs des locations de salles

Claude BODET indique qu'il est regrettable que les associations de Guérande et Saint-Lyphard ne puissent pas bénéficier de la location des salles sportives. Chantal BRIERE indique que certaines associations lyphardaises font des demandes de location de salles sur la Madeleine car les salles lyphardaises ne sont pas disponibles. Nicolas CRIAUD ajoute que les salles sont très sollicitées par les associations et que certaines d'entre elles changent leurs domiciliations afin de pouvoir bénéficier des salles guérandaises.

Les membres du Comité préfèrent également que la salle de convivialité ne puisse être utilisée que par les associations et non les habitants.

Le Comité décide de modifier la délibération et l'annexe en indiquant que les associations madeleinaises sont prioritaires dans la location des salles puis les associations de Guérande et Saint-Lyphard. Il est également spécifié que seules les associations peuvent utiliser la salle de convivialité.

Vote : UNANIMITE

5 – Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2019

Stéphane DUPIN demande qu'elle est l'utilité de cette délibération. Thomas LEMONNIER explique que cette délibération permet de mandater les dépenses d'investissement non reportées en 2019 avant le vote du Budget Primitif 2019.

Vote : UNANIMITE

6 – Approbation du règlement intérieur de la salle de convivialité du stade de football

Les élus souhaitent que cette délibération soit modifiée afin d'y intégrer l'usage de cette salle et spécifier l'interdiction aux associations autres que l'ASM Football de pénétrer sur les terrains de football.

Délibération REPORTEE

7 – Convention de forfait du Syndicat Intercommunal de la Madeleine

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

Vote : UNANIMITE

8 – Election des représentants du Comité Syndical au sein de l'organe de gestion de l'école privée Saint-Joseph

Sont élus représentants du Comité au sein de l'organe de gestion de l'école Saint-Joseph :

- Luc PORTEY en qualité de représentant titulaire, de la Ville de Guérande au sein de l'OGEC ;
- Sophie MONTOIR en qualité de représentant titulaire, de la Ville de Saint-Lyphard au sein de l'OGEC ;
- Marie-Line MOREAU en qualité de représentant suppléant, de la Ville de Guérande au sein de l'OGEC ;
- Daniel MORICEAU en qualité de représentant suppléant, de la Ville de Saint-Lyphard au sein de l'OGEC.

Vote : UNANIMITE

9 – Avenant n°1 à la convention de reversement de la participation financière versée aux élèves scolarisés à l'école Saint-Joseph

Il est proposé d'ajouter la phrase suivante dans l'article 2 de la convention : « (670 € au titre de la convention de forfait et 100 € au titre des prestations sociales) ». Le comité accepte.

Vote : UNANIMITE

10 – Convention de mise à disposition de la salle de convivialité du stade de football à l'association sportive la Madeleine football

Stéphane DUPIN suggère de modifier les horaires de mise à disposition de la salle pour le samedi et le dimanche. Les locaux seront désormais accessibles dès 9h00 le samedi et 8h00 le dimanche. Les membres du Comité approuvent ces modifications.

Les élus demandent la suppression des termes « ou d'une autre personne » à la phrase de l'article 5 : « Ponctuellement, le Syndicat pourra mettre le bien à disposition d'une autre association *ou d'une autre personne*, sur le créneau réservé à l'association, de façon temporaire et pour une courte durée. »

Daniel MORICEAU fait part d'une demande de l'ASM football d'installer un vidéoprojecteur et un écran dans la salle de convivialité. Ce matériel sera la propriété de l'association, l'entretien sera donc à leur charge. Le comité accepte.

Stéphane DUPIN souhaiterait que le tarif jaune en électricité soit appliqué sur l'ensemble du stade de football et pas uniquement pour la salle de convivialité. Après prise d'information, le stade devrait être raccordé au tarif jaune début janvier (Vu avec les services techniques de Guérande).

Vote : UNANIMITE

11 – Convention d'objectifs avec l'association la Madeleine basket

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

Vote : UNANIMITE

12 – Convention d'objectifs avec l'association la Madeleine football

Claude BODET et Éric COUPRIE alertent le Comité sur le niveau de valorisation des équipements mis à disposition de l'ASM Football et le fait que cela pourrait entraîner des frais supplémentaires à l'association (expert-comptable, commissaire aux comptes). Après prise d'information le seuil des 153 000 euros au-delà duquel une association doit recourir à un Commissaire aux comptes s'entend pour les subventions (hors Union européenne) versées en numéraire (L.612-4 du Code de commerce). La valorisation des prestations effectuées par le Syndicat n'est donc pas concernée.

Vote : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président demande aux membres du Comité s'il y a des questions.

Sophie MONTOIR souhaiterait savoir où en est le transfert de la liaison douce du lotissement « Le parc des écoles » dans le patrimoine du Syndicat. Thomas LEMONNIER indique que le Syndicat sera amené à délibérer à nouveau en 2019 car le Syndicat devra prendre à sa charge les frais d'acte contrairement à ce qui était stipulé dans la convention, en effet la société IMMOGEST n'a plus de crédit sur cette opération. Un document d'arpentage correspondant à l'emprise du cheminement doux est également en cours de réalisation.

Stéphane DUPIN souhaiterait savoir si le distributeur automatique de billets sera réparé. Nicolas CRIAUD indique que la Société Générale est revenue sur sa position de ne pas faire réparer le DAB, la date de remise en état n'est pas encore connue, toutefois la Banque a spécifié au Syndicat qu'il n'y aurait pas de nouvelle remise en état en cas de nouvelle dégradation. Le syndicat prendra à sa charge les frais relatifs aux dégradations subies sur le bâtiment, soit environ 600 euros.

Monsieur le Président clôt la séance à 19h45.

Marie-Line MOREAU
Secrétaire de séance

